

Police Intercommunale et ses principales missions



Sécurisation des périmètres scolaires

Les policiers municipaux interviennent très régulièrement aux entrées et sorties des écoles des communes pour veiller au respect du code de la route notamment en matière de stationnement. Respect des diverses consignes des Maires.

Gestion et exploitation des systèmes de vidéoprotection

Depuis 2012 plusieurs communes bénéficient d'une sécurisation de l'espace public par la vidéoprotection. Les agents exploitent et analysent sur réquisition judiciaire, les séquences à la demande des autorités judiciaires. Ce système est donc un outil utile pour préserver la tranquillité publique.

Conflit de voisinage

Les agents interviennent régulièrement pour assister les Maires dans la gestion des conflits de voisinage. En relation avec les services de la Gendarmerie, les agents effectuent des constats, des médiations et apportent aux Maires une assistance dans la gestion des procédures éventuelles.

Mission de la Police de la route

Les agents assurent la surveillance de la circulation et du stationnement des véhicules sur les voies publiques. Également le respect du code de la route en matière de vitesse. L'activité contraventionnelle est entièrement informatisée (procès électronique).

Surveillance générale

Des patrouilles de surveillance générale sont systématiquement effectuées en binôme. Elles assurent la surveillance générale des installations, des espaces publics et des zones d'activités. Le service Opération Tranquillité Vacances est mis à disposition des habitants (formulaire en Mairie).

Police du bruit

Les agents font appliquer les prérogatives (arrêté municipal) du Maire dans le cadre de la lutte contre les nuisances sonores (bruits domestiques, aboiements excessifs, etc...).

Police de l'environnement

Dans le cadre de la surveillance générale et compte tenu de la spécificité du territoire, les policiers patrouillent afin de lutter contre les dépôts sauvages, la pollution, le brûlage etc....

Surveillance des manifestations

A la demande des Maires, les policiers intercommunaux peuvent être amenés à assurer des missions de surveillance spécifique dans le cadre des cérémonies, fêtes, manifestations sportives, récréatives ou culturelles qui se déroulent sur le territoire de leur commune.

Police de l'urbanisme

A la demande des Maires, après avoir reçu un commissionnement et suivi une formation spécifique, elle intervient dans le cadre de la police de l'urbanisme.

Police des animaux

Les agents interviennent et veillent sur le respect de la réglementation des animaux errants, ainsi que sur la gestion des chiens dangereux sur les communes.

Police de l'hygiène et de la salubrité

Les agents, à la demande du Maire ou de leur propre initiative, interviennent dans le cadre du respect du règlement sanitaire et d'hygiène publique.

Renseignements utiles :

Adresse : 11 Ter Avenue du Château – 45120 CEPOY

Téléphone : 02.38.28.00.17

E-Mail : police.intercommunale@agglo-montargoise.fr

Horaires : du lundi au vendredi

de 8 h à 18 h du 1^{er} octobre au 31 mai

de 8 h à 21 h du 1^{er} juin au 30 septembre

Pour toutes urgences en dehors de ces heures, il est recommandé de composer le 17 ou le 112

